



Tribunal administratif Dispense de conclusions

Par **mel70**, le **11/11/2013 à 14:33**

Bonjour S.V.P j'ai une questions a vous poser si c'est possible de m'éclairer un peu mon ca? j'ai mon dossier en cours au tribunal administratif,ils en fixer une date d'audience est sur ma page SAGACE ils ya écrie

Date de l'audience : xx/xx/2013 à 15:00

Sens synthétique des conclusions : Dispense de conclusions

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

Date et heure de la mise en ligne : xx/xx/2013 à 00:00

Ça veut dire quoi svp ?

cordialement

Par **etranger75**, le **11/11/2013 à 17:38**

Bonjour

D'après ma connaissance, le TA a dispensé votre dossier de la conclusion du Rapporteur Public, c'est a dire que le rapporteur Public ne va pas prononcer son avis sur votre dossier, maintenant, la décision revient uniquement aux juges du Tribunal Administratif mais je vois qu'il n y ait ni rejet ni acceptation. Dans ce cas, faut attendre la jugement pour savoir la formation du jugement.

Cordialement

Par **mel73**, le **11/11/2013 à 18:19**

RE Bonjour etranger75

Merci beaucoup de m'avoir répondu!

jasper que j aurai pas un rejet, parce sa prend beaucoup temps

cordialement

Par **etranger75**, le **11/11/2013** à **18:26**

Je l'espere aussi, c'est pas si facile, je comprends
Moi aussi je suis passé par ce chemin.

Bonne chance et patience.

Par **etranger75**, le **11/11/2013** à **18:40**

Pas de quoi!

Bonne chance.

Cordialement

Par **charles08**, le **22/01/2016** à **17:44**

dans ce cas, annulation totale ou partielle dans le sens des conclusions veux dire quoi???

Par **Isaska**, le **10/01/2021** à **13:43**

Bonjour pour mon époux et demande carte séjour conjoint de français. Il est indiqué sur
sagace dispense de conclusion et en dessous sens de conclusion moyen et retenue. On
s'inquiète